Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/08/2022 Publication : 31/08/2022



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-DEUX LE VENDREDI 26 AOUT A 19H30

DATE DE CONVOCATION: 19/08/2022

DATE D'AFFICHAGE: 19/08/2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Sandrine BERTHET

<u>Présents</u>: BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, GIANNINA Gisèle, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien, DRAGNEA Cindy

Absent: GARDET-CADET Michel

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 12 VOTANTS : 12 A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. Eric CHATELAIN est élu secrétaire de séance.

## DÉLIBÉRATION N° 29/2022 PROJET DE CRÉATION D'UNE POLICE PLURI-COMMUNALE DÉCISION DE PRINCIPE

Mme le Maire rappelle que les communes de Gilly-Sur-Isère, Grignon et Frontenex ont engagé une réflexion depuis plusieurs mois pour la création d'une police pluri-communale, la dimension communale n'étant pas adaptée pour ce type de service.

Ce projet fait suite au constat des Maires de l'augmentation des signalements d'administrés relatifs aux incivilités, au bruit, aux mauvais comportements routiers, aux soucis de voisinage, au dépôt sauvage de déchets, parfois difficile à gérer.

Un audit a été réalisé. La synthèse de celui-ci a permis de disposer d'éléments sur les points suivants :

- ✓ Les missions confiées à cette police pluri-communale auraient une orientation plus éducative que répressive
  - Sécurité des habitants
  - o Limitation des incivilités
  - Formation et contacts avec la jeunesse (écoles)
  - Sécurité près des écoles
  - Sécurité routière (contrôle de vitesse, stationnement)
  - o Plan de mise en sécurité des écoles
  - Gestion des déchets sauvages
  - o Problèmes de voisinage
  - o Gestion de la vidéo-protection
  - Limitation des regroupements
- ✓ Les moyens octroyés et proposés à cette police pluri-communale :
  - 4 agents afin d'assurer une présence significative (déplacement en binôme)
  - o Pas d'armes mais des dispositifs défensifs et une caméra piétonne
  - Le matériel adéquat (véhicule, scooter,...)
  - o Un local à Gilly-sur-Isère
  - Une vidéo-protection exploitable sur chaque commune

- ✓ Un projet politique commun entre les 4 communes, concrétisé par la création d'un SIVU (Syndicat à Vocation Unique) autorisé par la sécurité globale et le décret 2021-1640 du 13 décembre 2021 relatif au recrutement d'agents de police municipale par un syndicat de communes
- ✓ Un budget d'investissement évalué à 100 000 € (hors subventions) et un budget de fonctionnement de 200 000 € annuels partagés entre les 4 communes selon des clés de répartition à affiner (actuellement, une prévision de 38 000 € pour Frontenex)

Mme le Maire indique que les prochaines étapes seraient :

- ✓ Une décision de principe pour la création d'un SIVU par les 4 communes
- ✓ La constitution d'un Comité technique (élus et techniciens)
- ✓ La rédaction des statuts du SIVU
- ✓ La définition des clés de répartition financière
- ✓ La constitution d'un comité de pilotage (obligatoirement les 4 maires et des élus désignés)
- ✓ La rédaction d'un projet de service afin de fixer les objectifs de cette police

Une rencontre a eu lieu entre les 4 conseils municipaux, le 10 mai 2022 pour un rendu d'audit de ce projet de mise en place d'une police pluri-communale et qu'une commission communale de sécurité a eu lieu le 31 mai 2022.

Dans sa majorité, celle-ci a estimé que ce projet est coûteux et prématuré au vu notamment de l'installation de la vidéo-protection dans les prochains mois, et est plutôt défavorable à la création d'une police pluri-communale.

Mme le Maire indique qu'au vu du travail déjà accompli entre les 4 communes, il convient désormais d'adopter une délibération de principe sur ce projet et propose

- ✓ D'approuver ou non le principe de création d'une police pluri-communale sous forme d'un syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) avec Gilly-sur-Isère, Grignon et Frontenex.
- ✓ D'autoriser le Maire ou son représentant à poursuivre les prises de contact et les travaux préparatoires pour une création au 1<sup>er</sup> janvier 2023 si possible.

## **DÉCISION**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

✓ S'OPPOSE au principe de création d'une police pluri-communale sous forme d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec Gilly-sur-Isère, Grignon et Frontenex.

Le Maire,

Sandrine BERTHET

Le (la) secrétaire de séance

Transmis au

Contrôle de légalité le 3 1 AUN ????

Savoie

Publié le 3 1 AOUT 2022